



Centre  
d'Étude  
de l'Expression

**M<sup>ah</sup>hsA**

Musée d'Art et d'Histoire  
de l'Hôpital Sainte-Anne

## Bulletin d'inscription

Formations du Centre d'Étude de l'Expression - Hôpital Sainte-Anne

*Pour les personnes s'inscrivant à titre individuel*

Titre de la formation :

### Formation d'Art-Thérapeutes du Centre d'Étude de l'Expression Hôpital Sainte-Anne – 2022 Année complémentaire

Dates de la formation : Début : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Fin : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Mme |\_| Mlle |\_| M |\_| Date et lieu de naissance : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| à.....

Nom d'usage ..... Nom de naissance .....

Prénom.....

Profession.....

Adresse.....

Code postal |\_|\_|\_|\_|\_|\_| Ville .....

Tél. Personnel : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Tél. Professionnel |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|

Tél. Portable : |\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_|\_| Mail .....

Montant de la Formation :

500 euros

Montant des supervisions :

100 euros x

soit :

euros

Si les 3 supervisions prévues en deuxième année de la formation 2021 n'ont pas été effectuées, elles sont de facto reportées sur la 3<sup>ème</sup> année.

Régulé en chèque(s)  Par virement(s)

**Une attestation d'inscription et un reçu seront remis à réception du règlement.**

Le signataire déclare accepter les conditions générales d'inscription aux stages de formation continue du CEE

**Le Stagiaire :**

**Date, signature**

Le bulletin doit être envoyé ou déposé au :

**Docteur Anne-Marie Dubois  
Centre d'Étude de l'Expression  
Centre Hospitalier Sainte-Anne  
1, rue Cabanis – 75014 PARIS**

## CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION

### 1 – MODALITÉS D'INSCRIPTION

- L'inscription est soumise à l'agrément préalable du responsable pédagogique.
- Un minimum de 3 supervisions est nécessaire pour la préparation du mémoire. Ce nombre pourra évoluer au cours du travail en accord avec le responsable pédagogique et/ou le directeur de mémoire ainsi que l'étudiant.

### 2 – MODALITÉS DE PAIEMENT

Le bulletin d'inscription est complété et signé par l'étudiant. Les frais de formation et des entretiens de supervision sont réglables avant le début des supervisions et des stages professionnels.

L'encaissement se fait selon un échéancier de paiement défini à l'avance avec l'administration.

Les règlements se font par chèques libellés à l'ordre de : **Centre d'Étude de l'Expression**

Ou par virement sur le compte du Centre d'Étude de l'Expression :

Banque Nationale de Paris – Agence Paris Blanqui  
101, Boulevard Auguste Blanqui – 75013 PARIS

Code Banque 30004 / Code Guichet 01237

Clé RIB : 14 Compte n° 00000068195

**IBAN : FR76 3000 4012 3700 0000 6819 514**

### 3 – ANNULATION

L'inscription à la formation professionnelle prend effet à l'issue d'un délai de 10 jours à compter de la date de signature. Dans ce délai de 10 jours, le signataire peut se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception, adressée au responsable pédagogique ayant enregistré l'inscription :

#### **Adresse :**

**Docteur Anne-Marie Dubois  
Centre d'Étude de l'Expression  
Centre Hospitalier Sainte-Anne  
1, rue Cabanis – 75014 PARIS**

Toute annulation d'inscription est prise en compte si elle parvient au service concerné par LETTRE RECOMMANDÉE avec avis de réception, au plus tard un mois avant la date de la première semaine de formation. Des frais de dossier de 150€ seront facturés.

Passé ce délai, l'inscription sera considéré comme effective.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation demeurent exigibles.

Si, par suite de force majeure dûment reconnue, l'auditeur est empêché de suivre la formation, il peut résilier le contrat. Des justificatifs précis sont à fournir dans cette situation. Seules les prestations effectivement dispensées sont dues au *pro rata temporis* de leur valeur prévue au contrat.

*Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, la gestion informatisée des inscriptions auprès du CEE a fait l'objet d'une demande d'avis, enregistrée par la CNIL. Le droit d'accès et de rectification de données concernant les auditeurs peut s'exercer auprès de l'Administrateur général du CEE*